



ARCHIVES

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**  
*non officiel*  
*pour publication immédiate*

N° 86/14  
Le 24 octobre 1986

Actions armées frontalières et transfrontalières  
(Nicaragua c. Honduras)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice porte ce qui suit à l'attention de la presse :

Par ordonnance du 22 octobre 1986, la Cour, tenant compte de l'accord intervenu entre les Parties, a décidé que les premières pièces de la procédure écrite seraient consacrées aux seules questions de compétence et de recevabilité et a fixé comme suit le dépôt de ces pièces :

- mémoire du Honduras : 23 février 1987
- contre-mémoire du Nicaragua : 22 juin 1987

L'ordonnance réserve la suite de la procédure.

---

Le Nicaragua a introduit le 28 juillet 1986 une instance contre le Honduras, par une requête où il fait état d'incidents de frontière et d'attaques armées, de fréquence et d'intensité croissantes depuis 1980, menées par des contras sur son territoire, à partir du territoire du Honduras et où il fait aussi état d'une aide fournie aux contras par les forces militaires honduriennes, d'une participation directe de celles-ci à des attaques militaires contre le Nicaragua et de menaces d'utilisation de la force contre lui émanant du Gouvernement du Honduras.

Se...

Se fondant sur les faits par lui exposés, le Nicaragua considère que le Honduras est juridiquement responsable de violations de diverses obligations de droit international et il prie la Cour de le constater. Il la prie en outre de dire que le Honduras a l'obligation de mettre fin à tout acte constituant une telle violation et qu'il est tenu envers le Nicaragua de l'obligation de réparer tout préjudice causé à celui-ci par les violations incriminées.

---

Le Nicaragua et le Honduras ont désigné chacun un agent conformément au Règlement. Pour le Nicaragua il s'agit de S.Exc. M. Carlos Argüello Gómez, ambassadeur du Nicaragua aux Pays-Bas, et pour le Honduras de S.Exc. M. Mario Carías, ambassadeur du Honduras aux Pays-Bas.

---